

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RÉCLAMES — 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à											
CAHORS		CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		PÉRIGUEUX		BORDEAUX		PARIS	
11 h. 10 ^m	matin.	5 h. 10 ^m	matin.	6 h. 53 ^m	matin.	10 h. 12 ^m	matin.	10 h. 28 ^m	matin.	10 h. 45 ^m	matin.	4 h. 27 ^m	soir.	12 h. 45 ^m	matin.
5 ^m	7 ^m	1 ^m	20 ^m	2 ^m	55 ^m	3 ^m	56 ^m	4 ^m	22 ^m	5 ^m	51 ^m	10 h. 19 ^m	11 h. 17 ^m	4 ^m	39 ^m
9 ^m	41 ^m	5 ^m	40 ^m	7 ^m	24 ^m	8 ^m	46 ^m	9 ^m	24 ^m	10 ^m	54 ^m	*	*	»	4 ^m

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 29 Juin.
 Depuis quelques jours la situation s'aggrave entre la Serbie et la Turquie. Les armées sont échelonnées sur la frontière, et on craint une rencontre fatale qui serait suivie d'une véritable guerre. Les puissances du Nord et les puissances Occidentales ont résolu de faire de nouveaux efforts pour empêcher l'effusion du sang : nous désirons vivement qu'elles réussissent. On assure que la Turquie consentait à une rectification de frontières, la paix serait maintenue; mais on ne pense pas qu'elle se décide à cette concession. On trouvera plus loin les renseignements que le télégraphe nous apportera, après la rédaction de ces lignes, l'opinion des gouvernements est que, dans le cas où la guerre ne serait pas évitée, la Serbie sera très promptement vaincue.

Il y a un parti-pris, de la part des bonapartistes, de soumettre à la Chambre des députés diverses propositions non réfléchies, non étudiées, mais rédigées de façon à faire croire que ces bons apôtres sont les amis du peuple.
 On sait que le 15 juillet 1874, les députés bonapartistes trouvaient que les viticulteurs du Lot et autres départements n'étaient pas suffisamment chargés d'impôts, et qu'ils étaient d'avis d'augmenter encore d'une quinzaine de millions les contributions qui pèsent sur les vins. On sait également, que, vendredi dernier, pour réparer la maladresse de 1874, ils demandaient, tout au contraire, qu'une commission d'enquête fut chargée d'étudier la question des vins dans tous ses détails. On sait enfin que le gouvernement a répondu qu'une enquête était inutile (la question étant connue à fond), et que, puisqu'ils voulaient des réformes, ils n'avaient qu'à les préciser point par point en les soumettant à la commission du budget. La réponse était cruelle...
 Dans cette même séance de vendredi dernier, les bonapartistes ont eu un succès pareil à propos d'une autre proposition, aussi générale, aussi élastique, et par conséquent aussi ridicule que la proposition sur l'enquête des vins. M. Laroche-Joubert a développé une interpellation ainsi conçue : « Je demande à interpellé le gouvernement à l'effet de connaître les études auxquelles il se livre pour arriver à cette solution, non moins désirable que désirée, de l'amélioration morale et matérielle du plus grand nombre. » Mais, illustre

Laroche-Joubert, au lieu de lancer à la tête de vos collègues ces grandes phrases, ne serait-il pas préférable que vous présentiez une bonne petite proposition en faveur d'une réforme utile, pratique, réalisable? Les mots et les fanfaronnades ne prouvent rien. Formulez quelque chose, et alors on pourra vous prendre au sérieux. Malheureusement, les mots sonores et les gestes solennels sont plus faciles que les travaux et les études aboutissant à des résultats appréciables.
 Au train dont vont les choses, et avec la manie des bonapartistes de se faire passer pour de zélés défenseurs des intérêts populaires, nous ne désespérons pas de voir quelques hardis meneurs parcourir les foires et les marchés avec des chapeaux à plumes et des bottes à revers, pour amasser la foule et distribuer aux auditeurs, la parole de Chislehurst.
 En vérité, il faut que ce parti-là compte bien sur la crédulité des paysans. Il y compte trop. Les réclames qu'il prodigue sont percées à jour, et on doit dire nettement à M. Laroche-Joubert qu'il a accompli une action digne du citoyen Rochefort, et devant laquelle M. Naquet aurait probablement reculé. Pour s'emparer de nouveau du pouvoir, les bonapartistes essayent de faire croire que la France a besoin d'un gouvernement *absolu et césarien*, qui serait le dispensateur de la fortune et du bien-être, comme Néron si aimé de la multitude. Mais c'est du communisme, cela; et une pareille manœuvre est tout simplement odieuse.
 Le *Journal des Débats* analyse et apprécie dans les termes suivants la réponse faite par M. Dufaure à M. Laroche-Joubert :
 M. le garde des sceaux a répondu à M. Laroche-Joubert que le moyen d'améliorer le sort du plus grand nombre était dans les mains du plus grand nombre lui-même. Le travail, l'économie, voilà les grands facteurs de la fortune privée comme de la fortune publique; le gouvernement ne peut que les protéger, et aucune intervention administrative ou politique ne saurait les remplacer.
 Nous avons protesté souvent contre cette doctrine socialiste et césarienne, que le gouvernement est propre à tout faire et doit tout faire en effet. M. Dufaure s'est moqué avec infiniment d'esprit et de verve ironique, de ces illusions confuses que l'on se fait sur le rôle du gouvernement. Travaillez, a-t-il dit; « le travail de tous est le premier élément de ce que demande l'honorable préopinant »; le travailleur ne doit demander au gouvernement que la liberté et la

sécurité. Croire que le gouvernement peut découvrir un secret magique pour améliorer du jour au lendemain le sort du peuple est une de ces illusions dangereuses sur lesquelles on a fondé déjà plusieurs despotismes. M. Dufaure a déclaré enfin que le premier devoir du gouvernement était d'avoir confiance en lui-même afin d'en inspirer aux autres, de se proclamer définitif et de déclarer bien haut que « les factions ne prévautront pas contre lui. »
 Les bonapartistes ont protesté, ils ont déclaré que M. Dufaure déplaçait la question, qu'il faisait de la politique alors que M. Laroche-Joubert n'avait voulu faire que de la bonne administration, ils dénonceront demain le gouvernement sous prétexte qu'il ne s'occupe pas des intérêts du peuple. Ils auront tort. Le meilleur moyen pour le gouvernement d'assurer le sort du plus grand nombre, c'est d'assurer le sien et de vivre longuement. Dès lors, M. Laroche-Joubert peut travailler, et quand son travail l'a mis à l'aise, il peut rêver sans danger pour lui ni personne; et tout le monde peut faire de même. Lorsque la question politique est tranchée, les autres sont facilement résolues, parce que toutes les bonnes volontés y concourent, tandis que les volontés se divisent et se font obstacle lorsqu'il s'agit de choisir un gouvernement. M. Dufaure a donc bien fait de répondre à M. Laroche-Joubert que ses études pour arriver à l'amélioration matérielle et morale du plus grand nombre l'avaient conduit à cette conviction que le gouvernement devait être définitif dans sa forme, et protéger le travail de tous contre les agitations révolutionnaires ou les desseins factieux de quelques uns.

CORRESPONDANCE
 Versailles, 27 juin, soir.
 Les pourparlers continuent entre les gauches pour arriver à une entente sur la question de la nomination des maires, mais il est encore difficile d'en préjuger le résultat.
 La commission de la loi municipale s'est réunie ce matin à 10 heures chez Jules Ferry, pour entendre le rapport. L'Union républicaine s'est réunie dans l'après-midi; 52 membres y assistaient sur 115 dont se compose le groupe; on n'a voulu prendre aucune décision et on s'est ajourné à demain.
 Le centre gauche se réunit ce soir à Paris. Enfin demain, les bureaux des trois groupes de gauche délibéreront ensemble et prendront — s'il a été possible d'arriver d'ici là à une entente — une résolution définitive.
 Le conseil des ministres s'est réuni à midi et demi sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. On assure qu'on s'y est occupé du prochain mouvement administratif et de la loi municipale. Les ministres, sont, dit-on, unanimes pour maintenir le projet. On ignore si le cabinet posera la question de confiance à la

Chambre sur la loi municipale et au Sénat sur la collation des grades.
 La commission sénatoriale chargée d'examiner le projet sur la collation des grades a entendu aujourd'hui M. le ministre de l'Instruction publique.
 Les affaires d'Orient exaltent des préoccupations croissantes trop justifiées par l'attitude du Monténégro et surtout de la Serbie. Il est certain que tout est prêt, dans ces deux pays, pour une entrée en campagne immédiate, mais il est certain aussi qu'il se fait de grands efforts pour empêcher un conflit dont nul ne saurait prévoir les conséquences. Le bruit de négociations en vue d'une entente directe entre la Russie et l'Angleterre prend de plus en plus de consistance dans les cercles politiques à Londres comme à Saint-Pétersbourg.
 On se montre de plus en plus disposé à cette entente directe afin de ne pas laisser, à un moment donné, l'Europe manquant d'équilibre et livrée à toutes les aventures par suite de l'affaiblissement mutuel et peut-être irréparable qu'amènerait une lutte entre l'Angleterre et la Russie. Ici on désire sincèrement le maintien de la paix et on n'épargne rien dans ce but.
 On dit que si M. Clémenceau donne suite à son projet d'interpeller sur la nomination de M. Guignes de Champvan comme inspecteur des enfants assistés, M. le ministre de l'intérieur se contentera de lire à la tribune le texte du décret de nomination signé par M. Ricard le jour même de sa mort.
 M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, qui était allé passer 48 heures à Londres dans sa famille, est de retour à Versailles depuis ce matin.

INFORMATIONS
 Les *Droits de l'Homme* passent pour être l'organe des vrais communards. Ils ont été traduits bien souvent, depuis quelques mois, devant la justice et toujours condamnés. Vendredi ils ont reçu l'assignation dont la teneur suit :
 M. Laguerre, ancien gérant des *Droits de l'homme*, est cité à comparaître en personne, le vendredi 30 juin 1876, à l'audience de la 9^e chambre du tribunal de première instance de la Seine, sous prévention ;
 1^o D'avoir publié, dans le numéro du 7 juin 1876, un article en forme de lettre, signé X..., commençant par ces mots : « Mon cher collaborateur », et finissant par ceux-ci : « Malheureusement d'une excellente santé »;
 2^o D'avoir publié, dans le numéro du 9 juin 1876, un article intitulé : « Le miracle de Saint-Palais », signé X..., commençant par ces mots : La loi cléricalle d'enseignement », et finissant par ceux-ci : « Notre-Dame de l'Évasion »;
 3^o D'avoir publié, dans le numéro du 11 juin 1876, un article en forme de lettre signé X..., commençant par ces

mots : « Mon cher collaborateur », et finissant par ceux-ci : « Tout à vous »;
 Lesdits articles traitant de matières politiques ou d'économie sociale et émanant du *sieur Rochefort*, condamné à une peine afflictive et infamante ;
 Délit prévu par l'article 21 du décret du 17 février 1852.
 Les *Droits de l'homme* ont reçu, samedi, un nouveau papier timbré ainsi conçu :
 M. Bolâtre ancien gérant des *Droits de l'homme* (détenu à Sainte-Pélagie), est cité à comparaître en personne, le vendredi 30 juin 1876, à l'audience de la 9^e chambre du tribunal de première instance de la Seine, sous prévention :
 1^o D'avoir publié, dans le numéro du 49 mai 1876, un article intitulé : « L'éloquence des chiffres », signé X..., commençant par ces mots : « Nous qui nourris, et mal nourris dans la déportation », et finissant par ceux-ci : « Convaincu que tous les hommes de 1871 avaient été condamnés pour vol »;
 2^o D'avoir publié dans le numéro du 24 mai 1876, un article intitulé : « L'estomac de M. Dufaure », signé X..., commençant par ces mots : « M. Dufaure, le pendant de l'homme à la fourchette », et finissant par ceux-ci : « Doux comme un agneau et tendre comme la rosée »;
 3^o D'avoir publié, dans le numéro du 2 juin 1876, un article sous forme de lettre, signé O..., commençant par ces mots : « Mon cher collaborateur », et finissant par ceux-ci : « Toutes mes amitiés »;
 Lesdits articles traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et émanant du *sieur Rochefort*, condamné à une peine afflictive et infamante ;
 Délit prévu par l'article 21 du décret du 17 février 1852.
 M. BOLATRE :
 On lit dans le *Journal des Débats* :
 Un fait sans précédent s'est passé il y a quelques jours. M. Bolâtre, gérant du journal *les Droits de l'Homme*, actuellement détenu à Sainte-Pélagie, appelé à comparaître devant le juge d'instruction, a été conduit au Palais-de-Justice dans une voiture cellulaire destinée à transférer tous les condamnés détenus préventivement dans les diverses maisons d'arrêt de Paris. Jusqu'au moment où il a comparu devant le juge d'instruction, M. Bolâtre n'a été en rien distingué des autres prisonniers, et lorsqu'on l'a fait sortir de la cellule ou « souricière » où il avait été enfermé, pour le conduire devant le juge, on lui a serré les mains dans une sorte d'instrument qu'on appelle « cabriolet », qui est plus douloureux et aussi humiliant que les menottes. Tous ces détails ont été rapportés par divers journaux, et ils ont légitimement ému ceux qui s'intéressent à la dignité de la presse.
 Nous n'avons pas à rechercher ici quel-

Les sont les opinions de M. Bolâtre et de son journal, si ces opinions sont dangereuses, si elles ont entraîné les Droits de l'Homme à commettre un délit qui méritait d'être sévèrement réprimé. Le fait seul qu'un journaliste frappé pour délit de presse a été confondu avec les voleurs de tout degré que les voitures cellulaires conduisent chaque jour au Palais-de-Justice, devait provoquer une juste émotion. Si nous n'en avons pas parlé plus tôt, c'est que nous avons d'abord hésité à y croire, et nous avons cru devoir ensuite, lorsque tous les doutes ont été dissipés, attendre les explications qu'on ne manquera pas de demander à M. le ministre de la justice, et qu'il donnerait à la Chambre des députés ou au Sénat.

Notre confrère, M. Spuller, membre du Syndicat de la presse parisienne, a interrogé en effet M. le garde des sceaux. Avons-nous besoin de dire que le traitement auquel M. Bolâtre a été soumis est le résultat d'une erreur que tout le monde regrette ? Bien qu'aucune disposition particulière de nos lois ou des règlements ne mette les écrivains en dehors des précautions ordinaires qui sont prises contre les détenus, lorsqu'on les transfère de la prison où ils sont internés devant le juge d'instruction, il est d'usage constant de les distinguer des prisonniers de droit commun. On les conduit dans une voiture particulière s'ils demandent une voiture ; on ne leur met pas les menottes s'ils disent qu'ils sont journalistes.

Pourquoi donc a-t-on fait monter M. Bolâtre dans la voiture cellulaire ? Pourquoi l'a-t-on si indignement traité ? C'est parce qu'il a négligé de dire ce qu'il était, et que le gendarme chargé de le surveiller ne pouvait pas deviner sa qualité sur sa figure. La négligence de M. Bolâtre est d'autant plus surprenante qu'il avait été conduit quelques jours auparavant devant le juge d'instruction, et que, cette première fois, il s'était autorisé de sa qualité et avait obtenu les égards auxquels il avait droit. Il était donc averti, il connaissait les habitudes, il savait ce qu'il devait faire pour échapper à la contrainte matérielle et aux humiliations morales auxquelles il a été soumis. Il a eu tort de ne pas suivre une seconde fois la conduite qui l'avait si bien servie la première. Ajoutons que le juge d'instruction, lorsqu'il a vu M. Bolâtre comparaitre devant lui les mains liées, a protesté contre ce traitement, a fait délier M. Bolâtre et a ordonné qu'on le reconduisit à Sainte-Pélagie tout autrement qu'il en avait été amené. Il faut donc croire que l'acte commis sur la personne de M. Bolâtre, et auquel la victime semble avoir consenti par son silence, restera unique en son espèce. La conscience publique en a été affligée, toute la presse en a été indignée. Mais notre indignation serait plus vive encore si un rédacteur des Droits de l'Homme n'en profitait pas pour écrire : « Je ne suis pas sans inquiétude pour les jours de M. Bolâtre. Vous riez de mes craintes ? Est-ce que, etc. » En effet, nous rions des craintes du rédacteur des Droits de l'Homme ; et pourquoi n'en aurions-nous pas le droit, puisqu'il rit des nôtres, qui nous paraissent tout aussi sérieuses ? A qui la faute si M. Bolâtre, dont la vie précieuse n'est certes pas en danger, porte la peine d'articles qu'il n'a pas écrits, ou même d'articles anonymes dont il a bien voulu être le gérant responsable ?

M. CÉZANNE.

Les obsèques de M. Cézanne, député des Hautes-Alpes, ont eu lieu à Tours, au milieu d'une assistance tristement recueillie. La révolution du 4 Septembre avait troublé M. Cézanne, ingénieur des ponts-et-chaussées et attaché à une grande compagnie. Quoique déjà père de deux enfants et dénué de fortune personnelle, M. Cézanne n'hésita pas. Il quitta sa famille qu'il adorait, et vint s'enfermer

dans Paris. Il en sortit, mais en risquant sa vie, pour aller porter des dépêches au gouvernement de la Défense nationale. Lui-même nous a laissé un récit pittoresque de sa patriotique ascension.

Envoyé à la Chambre par les électeurs des Hautes-Alpes, il y choisit sa place sur les bancs du centre gauche et devint bientôt un des membres les plus estimés de ce groupe. On parla même de M. Cézanne pour un ministère. De plus souples que lui y auraient passé.

Son âme était aussi droite que son cœur était généreux. D'une intelligence largement ouverte, il goûtait tout : les beautés de la nature comme celles des lettres, et l'amour des arts était égal chez cet homme de science à la passion que lui inspirait la politique. Tant d'élévation dans l'esprit et de droiture dans le caractère, des mœurs si exemplaires, une si délicate honnêteté laissaient espérer à ceux qui connaissaient M. Cézanne que son âme, naturellement religieuse, ne se contenterait pas du demi-jour d'une philosophie, si spiritualiste qu'elle fut. La pleine lumière devait se faire en effet.

Atteint depuis plus d'une année d'une cruelle et implacable maladie, il pria, offrant à son Créateur le sacrifice de sa vie, et lui demandant avec simplicité et confiance que, s'il était dans l'erreur, il lui fût donné d'en sortir. Il a vu son erreur et aussitôt il en est sorti. Avec une foi touchante il s'est confessé, il a voulu que ses domestiques fussent les témoins de son retour à Dieu. De ses mains mourantes il a distribué à ses enfants des crucifix sur lesquels il avait déjà collé ses lèvres, et par les paroles les plus fermes et les plus expressives, il a témoigné sa joie et sa sérénité.

Une telle fin est une grande grâce pour celui qui meurt, l'unique consolation pour la famille qui reste, et une leçon pour tous. Il importait de ne pas la laisser perdre.

LES DISTANCES A PARIS.

Voici quelques chiffres empruntés au Journal officiel sur les distances qui séparent les divers points de Paris et sur la longueur des voies principales :

Le point central de Paris est le square qui se trouve encadré par le Louvre.

De ce square on compte au sud 4,300 mètres, à la porte d'Orléans ; au nord, 4,200 mètres, à la porte Clignancourt ; à l'est, 5,800 mètres, à la porte de Vincennes ; à l'ouest, 4,200 mètres, à la porte de Neuilly.

En tirant une ligne directe du nord au sud de la capitale, on trouve entre la porte d'Aubervilliers et la porte d'Orléans (fortifications) une distance de 9,200 mètres (distance transversale maxima).

De l'est à l'ouest, entre la porte de Vincennes et la porte de Neuilly (distance longitudinale directe maxima), 10,000 mètres.

Du sud-ouest au nord-est, entre la porte d'Auteuil et la porte de Pantin, 11,000 mètres.

Du sud au nord-ouest, entre le pont National, à Bercy, et la porte d'Asnières, 9,100 mètres.

La ligne des quais, formée de treize sections, depuis le pont de la Concorde jusqu'au pont de Bercy, a un développement exact de 5,100 mètres.

La Seine, qui décrit une courbe considérable dans la traversée de Paris, mesure du pont National (extrémité de Bercy) au viaduc du Point-du-Jour, 11,400 mètres.

L'avenue des Champs-Élysées a une longueur précise de 1,810 mètres, des chevaux de Marly à la ligne du rond-point de l'Etoile.

La ligne des grands boulevards, entre la Madeleine et la Bastille, formée de onze sections brisées, a un développement exact de 4,390.

L'avenue de Friedland a 650 mètres.

Le boulevard Haussmann, 2,100 mètres.

Le boulevard Malesherbes, de la porte d'Asnières à la Madeleine, 3,600 mètres.

Le boulevard Magenta, du Château-d'Eau au boulevard de La Chapelle, 1,900 mètres.

Le boulevard de Strasbourg, 800 mètres.

Le boulevard de Sébastopol, 1,250 mètres.

Le boulevard Saint-Michel, 1,559 mètres.

Le boulevard Saint-Germain, de l'Entrepôt des vins à la rue Hautefeuille, 1,000 mètres.

La rue Rivoli a un développement de 3,000 mètres. Prolongée jusqu'à la place de la Bastille, son développement est de 3,350 mètres.

La rue Richelieu a 1,000 mètres.

La rue Lafayette, 3,000 mètres, entre le nouvel Opéra et la rue d'Allemagne : cette dernière rue a une longueur de 2,000 mètres.

La rue Turbigo, 1,250 mètres.

La rue Saint-Honoré, 2,100 mètres.

La rue du faubourg Saint-Honoré, 1,000 mètres.

La rue du Faubourg-Saint-Antoine, 1,810 mètres.

La rue de Charonne, 1,000 mètres.

La rue Mouffetard, 1,550 mètres.

La rue du Cherche-Midi, 1,200 mètres.

La rue de Sèvres, 1,560 mètres.

M. Godard est en train de confectionner dans ses ateliers, 38, avenue Suffren, un ballon monstre, destiné à l'Exposition de 1878, qui sera quatre fois plus grand que celui de 1867.

Voici les proportions de ce géant de l'air : diamètre, 33 mètres ; le filet ne comptera pas moins de 42,000 mailles et pèsera environ 3,200 kilog. ; le câble retenant le ballon captif aura 650 mètres de longueur et pèsera environ 3,200 kilog.

Cet aérostat pourra enlever cinquante voyageurs. Le poids total enlevé peut être estimé à 24,000 kilog.

Coût du ballon : un million.

CHRONIQUE RELIGIEUSE

Les processions de la Fête-Dieu ont été fort belles, cette année. Partout, les fidèles étaient plus nombreux et plus recueillis que jamais. Selon l'expression d'un publiciste, il semblait qu'ils comprenaient le besoin d'affirmer leur foi.

A Marseille, à la procession générale, présidée par Mgr Place, assistaient les autorités civiles et militaires, les Facultés, etc.

On sait qu'à Paris, depuis la Restauration, les processions ne sortent pas, sauf dans un très-petit nombre de paroisses, où elles font le tour de l'église seulement.

Cette année, disent les feuilles religieuses, l'affluence était considérable dans toutes les églises et le recueillement profond ; surtout à la Madeleine, à Saint-Sulpice, à Sainte-Clotilde, à St-Thomas-d'Aquin et au Val-de-Grâce.

Les musiques militaires, de tous les corps de la garnison avaient été mises à la disposition du clergé, et rehaussaient par leur présence l'éclat des cérémonies.

« De pareilles fêtes, dit un journal, montrent combien la foi est encore vivace en France, et consolent de bien des scandales. »

C'est pour la première fois qu'a été célébrée, dans la chapelle provisoire de Montmartre, la fête du Sacré-Cœur.

« La foule, dit la Gazette de France, que l'on peut évaluer à plus de dix mille personnes, entourait la petite chapelle, où deux mille personnes à peine avaient pu trouver place. »

Mgr de Vannes assistait à cette imposante cérémonie.

Une députation des catholiques allemands s'est rendue à Rome, à l'occasion du trentenaire de l'élection de Pie IX.

S. E. le cardinal-archevêque de Cambrai et Mgr l'évêque d'Arras, fonda-

teurs de l'Université catholique de Lille, viennent à leur tour d'élever la voix au sujet du projet de loi relatif aux jurys mixtes.

Dans le consistoire tenu à Rome, lundi dernier, plusieurs nominations d'évêques et d'archevêques in partibus ont été faites.

Le Pape a pourvu un siège en Espagne, deux en Autriche, plusieurs en Italie.

En France ont été nommés : Mgr Cave-rot à Lyon ; Mgr Ramadié à Albi ; Mgr Saivet à Perpignan ; Mgr Coste à Mende ; Mgr Briey à Saint-Dié ; Mgr Dumarest à Laval ; Mgr Thibaudier à Saïssons ; Mgr Bonnet à Viviers.

Henri NADAL.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Par arrêté préfectoral du 27 juin :

Ont été nommés : maire de la commune de Rocamadour, M. Atquié, Antoine ; adjoint de la même commune, M. Célié.

Nous nous empressons de relever une erreur commise dans notre dernier numéro. C'est M. Messenguier et non M. Prévost qui vient d'être nommé percepteur de 3^e classe à Catus.

Nous annonçons, mardi dernier, que les journaux bonapartistes commençaient à disparaître. Aujourd'hui, nous avons la satisfaction de dire que, faute de fonds, le Corsaire vient de cesser sa publication. Le Corsaire était un véritable commandeur.

Attendons l'automne, et bien d'autres journaux communards ou napoléoniens auront disparu. Les fidèles qui visitent M. Rochefort à Genève, et ceux qui pleurent l'empire à Chislehurst pourront tristement réciter l'épigramme de Millevoye sur la Chute des feuilles.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Nous avons constaté avec plaisir la présence dans nos murs d'un de ces appareils atmosphériques qui sont en usage dans toutes les grandes villes, et font notamment à Paris la fortune de la compagnie Richer.

C'est là un véritable progrès, et nous ne saurions trop féliciter les industriels qui ont pris l'initiative d'une semblable entreprise et l'administration municipale qui les encourage.

Epargner ces exhalations infectes et malsaines dont la ville est empestée pendant la nuit, est un véritable service rendu à la population.

Aussi, nous ne doutons pas que bientôt, l'usage de ces machines, qui est relativement bon marché, ne soit généralement adopté, et ne devienne même plus tard obligatoire.

A Cahors, où rien ne se fait comme ailleurs, nous ne saurions prétendre à cette heureuse innovation, mais ce que nous nous permettons de demander se sont de simples appareils d'arrosages pour tempérer la chaleur et la poussière, et de modestes tombeaux destinés à ramasser dans les rues de la ville les débris de toute sorte qui s'amoncellent partout et répandent les odeurs les plus malsaines.

C'est ainsi qu'à l'angle de la rue du Magasin des tabacs et de la rue Valentré, nous signalons à M. le commissaire de police,

Un horrible mélange de os et de chairs meurtris et traînés dans la fange Des lambeaux dégoutants et des restes affreux Que les chiens dévorants se disputent entr'eux.

Le Réformateur demandait dernièrement à M. le commissaire de police s'il était permis de laisser séjourner des tonneaux de vidange pleins, dans les rues pendant vingt-quatre heures.

Les faits de ce genre sont nombreux et il est facile de voir combien la salubrité publique peut en être compromise, en cette saison surtout.

Il est donc urgent que les agents préposés au service de la propreté de la ville soient rappelés à leur devoir.

Monument

A élever aux mobiles et soldats du Lot morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

La Commission chargée de s'occuper de l'érection d'un Monument commémoratif aux enfants du Lot, morts pendant la guerre contre l'Allemagne, se réunira, le vendredi 30 du courant, dans la salle ordinaire de ses séances, à 8 heures 1/2 du soir.

LE VOLONTARIAT D'UN AN EN 1876.

Des modifications ont été introduites par le ministre de la guerre dans les prescriptions relatives au volontariat d'un an. Voici le texte de l'instruction ministérielle ; nous la reproduisons intégralement à cause de l'importance que cette question a pour les familles :

« Le ministre de la guerre avant déclaré que le prochain appel des engagés conditionnels d'un an aurait lieu le 8 novembre 1876, les diverses opérations qui se rapportent à cet appel seront effectuées de la manière et aux dates suivantes :

» Les candidats au volontariat, d'un an soit qu'ils se présentent comme bacheliers ou élèves des écoles, soient qu'ils aient à subir l'examen prescrit, doivent adresser, du 1^{er} juillet au 31 août, une demande au préfet du département où ils désirent s'engager.

» Les demandes seront reçues à Paris, au bureau militaire de la préfecture, avenue Victoria, 4, depuis le 1^{er} juillet jusqu'au 31 août inclusivement, tous les jours non fériés, de dix heures et demie du matin à quatre du soir.

» Les demandes déposées par les candidats seront inscrites, avec les divers renseignements que devront donner les candidats, sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera délivré à chaque candidat un récépissé du dépôt de sa demande.

» Ses demandes d'admission au volontariat doivent être faites sur papier timbré.

» Chaque candidat devra écrire et signer sa demande, dans laquelle il indiquera ses nom et prénoms, l'endroit et la date de sa naissance, le lieu de son domicile et celui de sa résidence, sa profession, l'arme dans laquelle il demande à servir.

» La demande devra en outre mentionner le titre qui lui donne droit à l'engagement.

» Ceux des jeunes gens qui demandent à subir l'examen professionnel auront à déposer, avant la date du 31 août, les pièces dont la production est exigée pour leur permettre de se présenter à l'examen.

» Dans le département de la Seine, le dépôt des pièces devra être effectué au bureau susmentionné. Ces pièces comprennent :

1^o L'acte de naissance ;
2^o S'il a moins de vingt ans, le consentement de ses père, mère ou tuteur, et dernier dûment autorisé par une délibération du conseil de famille ;

3^o Le certificat d'acceptation délivré par le commandant du recrutement à Paris, rue St-Dominique, 147, à l'effet de constater leur aptitude physique au service militaire.

» Ces pièces sont affranchies du droit de timbre.

» Les jeunes gens qui sont dans l'un des cas prévus par la loi (bacheliers ou élèves des écoles) et qui, dans le délai, auront fait la demande d'admission au volontariat, rempliront aussi, avant la même date du 31 août, les formalités sus-

indiquées, M. le ministre de la guerre, égale-

» C'est sur le vu de ces pièces, égale-

ment affranchies du droit de timbre, qu'il leur sera délivré, à partir du 10 octobre, le bulletin indicatif de versement du montant de la prestation exigée pour pouvoir contracter l'engagement conditionnel.

» Le dépôt des dites pièces aura lieu, à Paris, au bureau militaire.

» Les jeunes gens de la classe de 1875 qui, s'étant présentés pour contracter l'engagement d'un an lors du précédent appel, n'y ont pas été admis par suite d'incapacité physique pourront, lorsqu'ils auront été déclarés propres au service par le conseil de révision, réclamer les mêmes avantages que les engagés conditionnels. Afin de profiter de cette faveur, ils devront avoir obtenu des généraux commandant les subdivisions militaires (à Paris, du général commandant de place), le certificat du jeune soldat assimilé aux engagements d'un an, adresser au délai fixé, au préfet du département où ils ont concouru au tirage, leur demande, suivant qu'ils se trouvent dans les conditions prescrites par la loi.

» Les jeunes gens de cette catégorie spéciale devront toujours avoir soin de joindre à leur demande leur certificat d'assimilation. Ils n'auront pas besoin, ayant été reconnus aptes au service par le conseil de révision, de se faire examiner par le commandant du recrutement.

» La même faculté est laissée, aux mêmes conditions, aux jeunes gens ajournés des classes 1874 et 1873, reconnus en 1875, par le conseil de révision, propres au service armé, si toutes fois ils ont en soin de demander, l'année qui a précédé l'appel de leur classe, à contracter l'engagement conditionnel d'un an, et s'ils se sont présentés, à cet effet, à la visite du commandant de recrutement qui les a refusés pour cause d'incapacité physique.

On nous écrit de Castelnau-Montrastier :

Encore un nouveau succès pour nos établissements religieux de Castelnau. Dernièrement, c'était un élève des Frères de l'Ecole chrétienne qui obtenait le brevet d'instituteur avec le premier numéro et une mention. Aujourd'hui, ce sont nos Sœurs qui ont présenté à l'examen du *Certificat d'études* trois de leurs élèves, Sara Cosse, Louisa Cosse et Anaïs Durrien. Toutes les trois ont été reçues. Nous les félicitons bien vivement : leur intelligence et leur bonne conduite nous font espérer qu'elles couronneront leurs études par un succès plus brillant encore et par le brevet.

Bien que la modestie égale le dévouement et la science de nos bonnes Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres, c'est pour nous un devoir de

leur offrir notre profonde gratitude et les remerciements les plus sincères. La population de Castelnau a pu les apprécier depuis longtemps, et elle bénira toujours le digne M. Callé qui, à côté du *Frère* a su placer la *Sœur* pour donner à ses enfants une éducation fortement chrétienne.

(Un de vos abonnés.)

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Nous avons inséré sans commentaire la réponse de M. Jaubert, représentant de la *Compagnie des allumettes*, à Agen, à un article récemment publié dans nos colonnes ; mais nous avons dû en référer au correspondant tout-à-fait digne foi qui nous avait fourni les renseignements avec lesquels nous avons composé notre article.

Voici les nouveaux détails que nous fournit cet honorable correspondant en réponse aux protestations de M. Jaubert :

Il est très exact que deux Messieurs se sont présentés chez Barthe, pour lui demander du feu, et il est certain qu'aucun de ces deux messieurs n'a décliné ses titres et qualités. Voici comment la chose s'est passée :

Barthe était dans son jardin, à 30 ou 40 mètres de la maison qui donne sur la route. Une voiture s'arrêta devant cette maison ; la porte était fermée ; deux messieurs descendirent et apercevant Barthe, ils l'appellent. Barthe arrive et alors un de ces messieurs lui demande de vouloir bien lui donner du feu ; Barthe répond : *Avec plaisir, messieurs*. Alors il ouvre sa porte, il entre, ces messieurs entrent avec lui, l'un d'eux va droit à la cheminée, s'empare d'une allumette (il y en avait quatre), et la montrant, il dit : *Voilà des allumettes de contrebande, nous vous dressons procès-verbal*.

Barthe cherche à s'excuser, et c'est alors qu'on lui conseille d'aller au plus vite à Agen, pour transiger avec le directeur.

Il est faux qu'on se soit fait connaître, on est entré *fraudeusement, subrepticement*, et il est faux qu'on ait demandé ouvertement à contrôler les allumettes.

Le domicile n'a pas été violé avec effraction, avec violence, mais il a été avec fraude, avec abus de la simplicité d'un vieillard qui n'a pas su se défendre, qui n'a même pas, en présence de tant d'acharnement et d'audace, eu la force de demander à qui il avait affaire.

L'opinion publique appréciera.

Nous lisons dans l'*Indépendant*, de Perpignan :

» Le 22 juin, un violent orage a éclaté dans le canton d'Arles-sur-Tech,

vers quatre heures du soir. Deux enfants et une femme ont été tués par la foudre à Corsavy.

» La femme était en train d'allaiter un enfant. La foudre lui arracha le nourrisson des bras et le jeta, sans qu'il ressentit aucun mal, sur une table tout près du lit. La mère est morte le 23 juin au matin, après les plus cruelles souffrances.

» Les deux enfants étaient enfermés dans une chambre où on les a retrouvés morts. Leurs cadavres ne portaient aucune marque particulière.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le président de la République, après s'être fait rendre compte des poursuites qui ont été ordonnées par l'autorité militaire depuis le 1^{er} janvier 1875 jusqu'au 1^{er} juin 1876 contre des individus ayant participé à l'insurrection de 1871, vient d'adresser au ministre de la guerre la lettre suivante :

Versailles, 27 juin 1876.

Mon cher ministre, Un grand nombre de personnes ayant pris part à l'insurrection de 1871 et n'ayant pas été condamnées, ont vécu jusqu'à ce jour dans la crainte d'être découvertes et poursuivies. Cependant, en fait, depuis près de deux ans, l'autorité militaire s'est abstenue d'intenter des poursuites nouvelles, si ce n'est contre des individus qui s'étaient rendus coupables de crimes de droit commun, tels que l'assassinat, le pillage et le vol ou qui avaient joué un rôle prépondérant dans l'organisation et la conduite de l'insurrection.

Les statistiques que vous m'avez communiquées établissent que, dans le cours de l'année 1875, le nombre des poursuites n'a pas excédé le chiffre de 52, et que, dans les cinq premiers mois de 1876, dix poursuites seulement ont été ordonnées. Je remarque que vingt-deux de ces poursuites avaient pour cause des crimes d'assassinat, que dix-sept se rapportaient à des arrestations illégales, treize à des faits de pillage, six à des crimes d'incendie et quatre seulement à des faits insurrectionnels proprement dits.

Il ressort évidemment de ces chiffres que l'œuvre de la justice militaire, en ce qui concerne la répression de l'insurrection de 1871, peut être considérée comme terminée, sauf en ce qui concerne les contumaces. Dèsormais aucune poursuite ne doit avoir lieu, si elle n'est commandée en quelque sorte par le sentiment unanime de tous les honnêtes gens, à quelque opinion qu'ils appartiennent. La conscience publique s'alarmerait avec raison de voir disparaître au grand jour ceux qui n'ont respecté ni la vie ni la liberté des personnes, ni les propriétés

droite, une grosse et noueuse branche de chêne. Ramengo de Casale avait l'air d'avoir environ trente-cinq ans ; il était trapu, robuste, large de poitrine et d'épaules, il avait un cou de taureau, les bras courts et nerveux, les cheveux roux, épais et hérissés. Lupo, mieux proportionné, plus grand de toute la tête, plus beau, plus léger que son adversaire, était loin de promettre la même force que les formes herculéennes de Ramengo.

La foule était silencieuse, les assistants qui se trouvaient les derniers s'étaient hissés sur des planches et des tables ; les fenêtres et les toits étaient remplis de monde. Tous les regards étaient tournés sur les deux champions, tous les cœurs battaient et la plus grande partie du peuple manifestait ses sympathies pour Lupo, sympathies dues à la justice de sa cause, à sa beauté et à son courage.

Le jeune Limontain était appuyé contre l'église ; il leva les yeux vers le palais de l'archevêque, y vit le comte, Béatrix et Ottorino, et les salua d'une légère inclinaison de tête. Ensuite, baissant les yeux il les tourna vers son père qui se trouvait derrière lui, et ce regard signifiait : Laissez-moi faire, et soyez sans crainte.

La trompette donna le signal et les deux adversaires marchèrent l'un contre l'autre d'un pas mesuré et circonspect, se couvrant la tête de leur bouclier, et faisant le moulinet avec leur bâton. Arrivé au milieu de la lice et à portée des coups, Ramengo allongea ses jambes nerveuses et s'appuyant sur la droite se prépara à recevoir l'assaut.

Lupo commença à bondir autour de lui avec diverses feintes pour éprouver sa force, mais l'autre, plus exercé, avait résolu de fatiguer son ennemi et ne faisait que tourner sur place. Et il paraît tous les coups, soit avec le bouclier, soit avec le bâton, avec une aisance, une dextérité et une tranquillité merveilleuses. En levant son bâton, Lupo se découvrit un moment le côté, Ramengo en profita et riposta si bien qu'il aurait infailliblement brisé les côtes au jeune homme, si celui-ci, lesté comme un chat, n'eût fait un bond qui le mit hors d'atteinte. Le bâton lui rasa la peau avec un bruit terrible qui résonna dans le cœur du pauvre Ambroise, et le rendit pâle comme la mort.

Les partisans du Limontain en tirèrent mauvais augure et commencèrent à craindre pour leur protégé. Mais celui-ci, rendu furieux par le péril qu'il avait couru, et frémissant de honte, revint à la charge

pour satisfaire leur vengeance ou leur cupidité, ou ceux qui ont préparé, organisé et dirigé le mouvement insurrectionnel, alors que d'autres moins criminels ont été sévèrement frappés. Mais en dehors de ces cas exceptionnels, qu'une loi pourrait difficilement déterminer à l'avance, je pense que nous devons laisser tomber dans l'oubli tous les faits qui se rattachent à la fatale insurrection de 1871.

Afin de dissiper à cet égard toutes les appréhensions et de rendre la sécurité à ceux qui se croient encore menacés, je vous prie d'inviter les généraux placés sous vos ordres et auxquels appartient l'exercice de l'action publique, à se pénétrer de la distinction que je viens d'établir, à accorder le bénéfice de l'oubli à ceux qui n'ont été qu'égarés, et, dans tous les cas, à ne plus délivrer d'ordres d'information ou de mise en jugement, sans vous en avoir préalablement référé. Si des faits d'une gravité particulière et rentrant dans une des catégories que j'ai indiquées, étaient signalées à votre attention, vous voudriez bien en saisir le conseil des ministres, et lui faire connaître les motifs qui vous paraîtraient rendre une poursuite nécessaire.

J'espère que nous parviendrons ainsi à calmer toutes les inquiétudes en faisant la part la plus large possible à l'indulgence et à l'oubli, sans porter atteinte aux principes et aux grands intérêts dont la défense nous est confiée.

Recevez, mon cher ministre, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

MARÉCHAL DE MAC-MAHON, Duc de Magenta,

Le *Journal officiel* publie, en outre, dans sa partie officielle la note suivante :

Par décret du 24 juin, le président de la République vient d'accorder des grâces, commutations et réductions de peine à 87 condamnés pour faits se rattachant à l'insurrection de 1871.

Versailles, 28 juin, soir.

On annonce que le rapport Ferry sera décidément déposé demain et que la discussion en sera demandée pour lundi.

Le Sénat continue de se montrer opposé à l'idée d'une prorogation vers le milieu de juillet. Il insiste pour le vote préalable du budget, et on croit qu'il y a parti-pris chez M. Gambetta d'ajourner le vote du budget à la fin de l'année, et, comme l'ordre du jour est épuisé ou à peu près, on pense que la Chambre prendra un congé jusqu'au 8 août, époque où la session sera régulièrement close par un décret présidentiel. Le Sénat en fera probablement autant.

M. Marcou déclare, dans une lettre

publiée par les feuilles radicales, qu'il maintient plus que jamais sa proposition tendant à mettre en accusation les auteurs et complices du coup d'Etat du Deux-Décembre.

On lit dans le *Temps*, d'hier soir :

Les événements se précipitent en Serbie avec une gravité assez inattendue : pendant que certains renseignements annonçaient le départ du prince Milan pour le 27 ou 30 de ce mois, d'autres dépêches plus récentes donnent ce départ comme accompli à la date du 27. Le prince Milan aurait, en outre adressé à la Porte un ultimatum que celle-ci ne pourrait accepter et qui rendraient la guerre inévitable. L'altitude du Montenegro serait encore assez obscure, malgré les précautions militaires que prend le gouvernement de ce petit Etat. A Constantinople, la guerre serait considérée comme imminente et le commandant des troupes de la frontière serbe serait déjà désigné. La Russie paraît vouloir rester, ainsi que l'Autriche, simple spectatrice de la collision ; mais ces deux puissances s'apprêteraient à exercer une surveillance rigoureuse sur leurs frontières. Ce sont là des nouvelles assurément alarmantes ; mais il convient d'en attendre la confirmation officielle, les nouvelles d'Orient étant toujours et par elles-mêmes fort sujettes à caution.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 28 juin, 2 h. 40, soir.

Tous les journaux présentent la guerre entre la Serbie et la Turquie comme inévitable ; seul le *Gaulois* contient une dépêche à sensation de Constantinople, annonçant que le prince de Serbie aurait télégraphié qu'il retirerait ses troupes des frontières et acquitterait le tribut.

On croit cette nouvelle très-exagérée ou entièrement fautive ; néanmoins l'espoir de la conservation de la paix en Orient n'est pas encore perdu dans les hautes régions diplomatiques.

Bourse de Paris

Cours du 29 Juin.

Rente 3 p. %..... 67.40
— 4 1/2 p. %..... 98.00
— 5 p. %..... 104.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 28 Juin	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.580 »	3.595 »
Crédit foncier.....	730 »	747 50
Orléans-Actions...	1.041 25	1.007 50
Orléans-Obligations.	327 50	328 »
Suez.....	520 »	522 »
Italien 3 %.....	73 40	72 70

avec tant d'impétuosité que Ramengo fut obligé de rompre et perdit son calme et son sang-froid ; les coups étaient trop répétés, l'attaque trop vive et trop violente. Le champion du monastère eut cependant assez de présence d'esprit et d'adresse pour profiter d'un faux mouvement de son adversaire et lui asséner un nouveau coup qui parta le bouclier en deux. Lupo ressentit une vive douleur au bras et vit la planche protectrice brisée ; alors il la jeta par terre, et dans un effort désespéré, prenant son bâton à deux mains, il le leva et frappa de toute sa force sur la tête de Ramengo. Celui-ci s'était couvert de son bouclier, mais le coup fut si terrible que le bouclier se brisa sur son crâne ; il sentit ses oreilles bourdonner, un nuage passa devant ses yeux, ses genoux tremblèrent, il chancela un moment et tomba enfin à terre tout de son long, comme une masse inanimée. Mais, soit par un instinct naturel de conservation, soit par hasard, il tomba sur le coude gauche, de façon que sa tête restait appuyée sur les débris du bouclier et ne touchait pas la terre. Le père de Lupo n'avait pas perdu un seul des mouvements de son fils.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
29 juin 1876. (14)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DES TROIS CENTS

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE QUATRIÈME.

(Suite.)

— Il n'y a pas d'eau bénite, et bien, servons-nous de ce vin béni, qui se trouve dans les caves de l'archevêque.

Et versant dans le bénitier le reste de vin contenu dans le flacon, il y trempa l'aspersoir et en arrosa les armes, tout en donnant un horizon au clerc pour l'inviter à s'incliner et à dire amen, ce que ce dernier fit en grognant.

Le bouffon dit enfin au soldat : — c'est au clerc qu'appartient le droit de vider le vase d'eau sainte. A toi ! courage.

Le soldat prit le vase à deux mains.

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Etudes du Lot.

CHRONIQUES DU LANGUEDOC

Revue du Midi, historique, archéologique, littéraire et bibliographique. Sommaire du N° 35 (20 Juin 1876). Les jeunes-Languedoc au XVIII^{me} siècle...

gard. — Bulletin de « United-state geological and geographical survey of the territories. » — L'Ecole de médecine de Nantes...

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 52 (24 JUIN 1876). L'alliance des trois empereurs et la politique française, par M. Anatole Leroy-Beaulieu...

(On s'abonne au bureau du journal, 17 rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous

les correspondants du Crédit foncier.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE MAINE-ET-LOIRE & NANTES

A ANGERS ET A PARIS, 15, RUE LOUIS-LE-GRAND CAPITAL ACTIONS : 10 MILLIONS DE FRANCS DONT 8 MILLIONS VERSÉS.

SUBVENTIONS : 8.190.000 Francs. CONCESSIONS : 182 kilomètres dans le département de Maine-et-Loire; 30 kilomètres de Nantes à la jonction de Maine-et-Loire

ÉMISSION DE 35,000 Obligations de 500 francs

Amortissables en 96 Années et rapportant 15 francs d'intérêt annuel Payables par semestres les 1^{er} juav. et 1^{er} juillet A la Société de Dépôts et de Comptes Courants, à Paris

Ladite Émission a été AUTORISÉE PAR DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 24 JUIN 1876, sur le versement à la caisse des Dépôts et Consignations de 1,540,000 fr. complétant la justification des HUIT MILLIONS de dépenses préalables exigés par le Décret de concession du 28 octobre 1873.

PRIX D'ÉMISSION : 277 fr. 50 (Jouissance à dater du 1^{er} Juillet 1876)

PAYABLES COMME SUIV : 40 fr. en souscrivant; 37 50 à la répartition; 70 » du 1^{er} au 10 septembre 1876; 70 » du 1^{er} au 10 janvier 1877; sous déduction du coupon échéant à

cette date, lequel sera payé net d'impôts; 70 » du 1^{er} au 10 mai 1877.

Les versements en retard seront passibles de l'intérêt à 6 0/0.

Les Souscripteurs pourront anticiper leurs versements avec une bonification d'un escompte à 5 0/0, soit de 5 fr. 20 par obligation pour la libération intégrale au moment de la Souscription.

En tenant compte de cette bonification, le prix de l'obligation libérée en entier ressort à

272 fr. 30

soit un placement de 5 1/2 0/0 sans tenir compte de la prime de remboursement

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

GARANTIES

Ce placement est garanti par 67 kilomètres de chemins de fer de Montreuil-Bellay à Angers, presque entièrement achevés, et dont l'ouverture à l'exploitation aura lieu en novembre prochain.

Une convention conclue, sous réserve de l'approbation du gouvernement, avec M. le président de la Compagnie des Charentes, assure un revenu net de 12,500 francs par kilomètre, soit de 800,000 francs pour la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, alors que le service des 35,000 Obligations n'exige qu'une annuité totale de 558,000 francs. Au delà de 25,000 francs de produit brut par kilomètre, la Compagnie de Maine-et-Loire et Nantes aura droit à la moitié de la recette.

La Souscription sera ouverte : Le JEUDI, 6 JUILLET, DE 10 à 4 heures

A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra, à Paris.

On reçoit, dès maintenant, les demandes faites par correspondance, accompagnées du premier versement. Les Souscriptions d'OBLIGATIONS LIBÉRÉES AURONT UN DROIT DE PRÉFÉRENCE.

L'Administrateur délégué, SENCIER, G.O. Ancien conseiller d'Etat, ancien préfet du Nord et du Rhône.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc.

Un problème par jour.

Sous ce titre, l'Opinion publie des problèmes d'échecs, de dames, de billard, des charades, des anagrammes, etc., etc.

Ces problèmes ont un succès dont il est facile de se rendre compte en jetant un coup d'œil sur le Journal; tous les jours l'Opinion publie la liste des noms des personnes qui ont trouvé la solution du problème publié le jour correspondant de la semaine précédente.

L'Opinion, journal de six pages, est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

Eaux Minérales de Miers Gare de Rocamadour (Lot) HOTEL CARBOIS A ALVIGNAC

La renommée dont jouissent les Eaux minérales de Miers remontent à plusieurs siècles; elle a été sanctionnée par de nombreuses guérisons et par l'autorité des plus illustres médecins.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, ACTIONNAIRE de la Fontaine minérale offre à tous ses clients, de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Les voyageurs qui logent à l'Hôtel Carbois ont l'avantage d'avoir le Médecin, Inspecteur des Eaux de Miers, dans l'Hôtel même.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES. Accord et réparation. — Vente, échange et location.

BAYLES JNE RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaie, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

VALS (ARDÈCHE)

Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine: Saint-Jean. Magdeleine. Précieuse. Désirée. Rigolette. Dominique. Détail: dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille. Les expéditions directes se font par caisse de 50 et 24 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. prises à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées A LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX A VALS (Ardèche), sous risque de fausse distribution et ses conséquences.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie: EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. Voitures sur commande, n'importe le type. Garnitures de voitures. Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

OCCASION A VENDRE

UNE EXCELLENTE MACHINE DU MEILLEUR MODÈLE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons. S'adresser au bureau du Journal.

CAFÉ DE BORDEAUX M. Séval

A l'honneur de prévenir le Public qu'il a pris la direction du CAFÉ DE BORDEAUX que son propriétaire, M. COLONGE avait mis sur un pied digne des établissements des grandes villes. M. SÉVAL vient de faire restaurer l'ETABLISSEMENT à neuf. On trouvera chez lui les Consommations de premier choix Bière Tourtel. Bières Anglaises

VICTOR HUGO QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE Par MM. G. BRION, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, etc.

La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 42 SÉRIES Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS: Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

MARCOLS (Ardèche). Eau Minérale alcaline, ferrugineuse, très-gazeuse. Eminentement tonique et digestive. Seule eau ferrugineuse qui ne constipe pas et ne s'altère pas. Très recommandée contre toutes les affections gastriques, l'anémie, la chlorose, les calculs biliaires, la gravelle; reconstruit les organismes débilités. Excellente boisson de table. — Dépôt: Pharmaciens et marchands d'eaux minérales. — Administration à Paris, 10, boulevard des Capucines.